



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
MARDI 4 DECEMBRE 2012
18 HEURES 30**

SL/MG

N° 001454

Ressources
Humaines -
Recensement de la
population - Année
2013.

Affiché le :

Le mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Les communes de l'INSEE mènent conjointement les opérations de recensement de la population.

La rénovation du recensement, en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, a pour enjeu de mieux adapter l'offre statistique aux attentes des décideurs, en obtenant des données plus régulières sur l'évolution de la population.

La population de chaque circonscription administrative est actualisée chaque année et des résultats analogues à ceux des recensements traditionnels sont diffusés tous les ans.

Le recensement aura donc lieu du 17 janvier 2013 au 1^{er} mars 2013.

La ville est responsable du recrutement, de la formation et de la nomination des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération. Il est donc nécessaire de fixer, compte tenu de l'importance de l'enquête de recensement 2013 :

- Le nombre de recrutement d'agents recenseurs à 3.
- La période de recrutement : du 17 janvier 2013 au 1^{er} mars 2013.

Monsieur le Maire précise que les agents recenseurs seront rémunérés en fonction de l'indice majoré 308. Les agents recenseurs seront recrutés en tant que non titulaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (Echelle 3, Echelon 1).

Monsieur le Maire souligne que la rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire de recruter trois agents recenseurs du 17 janvier 2013 au 1^{er} mars 2013.

Précise, que les agents recenseurs seront rémunérés en fonction de l'indice majoré 308. Ils seront recrutés en tant que non titulaires, sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (Echelle 3, Echelon 1).

Dit, que la rémunération pourra être réévaluée en fonction de l'augmentation du SMIC.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**